

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2016202577

Dossier numéro : 2016-04-28/23

Titre

28 AVRIL 2016. - Extrait de l'arrêt n° 57/2016 du 28 avril 2016 - (Numéros du rôle : 6131 et 6135) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 17-06-2016 page : 36759

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : les recours en annulation totale ou partielle du décret de la Région flamande du 9 mai 2014 modifiant la réglementation relative à la nature et aux forêts, introduits par la S. Agr. " Alaerts-Jordens " et autres et par Eddy Passchyn et la S. Agr. " Safacop-Coppin Fabienne ".

...

Par ces motifs,
la Cour

- annule les articles 40 à 43, 45 à 48 et 78 du décret de la Région flamande du 9 mai 2014 modifiant la réglementation relative à la nature et aux forêts, dans la mesure où ces dispositions ne prévoient pas la participation du public dans les cas décrits en B.21.7 ni n'habilitent le Gouvernement flamand à la prévoir;
- sous réserve des interprétations mentionnées en B.17.2 et B.32.2, rejette les recours pour le surplus.